

**Communiqué de presse**  
Vincennes, le 20 novembre 2018

**Atlas de la biodiversité communale :  
Les résultats du deuxième Appel à Manifestation d'Intérêt sont désormais connus !**

**> Cette année, plus de 1300 communes se sont mobilisées  
autour de la biodiversité <**

Initiés en 2010 dans le cadre de l'Année internationale pour la biodiversité, les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ont d'abord été portés par le Ministère en charge de l'Environnement. Dans l'objectif de poursuivre ce dispositif ambitieux, l'AFB a lancé un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en juillet 2017, afin d'aider financièrement les communes et les « structures intercommunales » dans la réalisation de leur atlas. Le franc succès de ce premier appel, ainsi que les objectifs annoncés le 4 juillet 2018 par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire dans le Plan Biodiversité, ont conduit l'Agence française pour la biodiversité à lancer cette année un deuxième appel à manifestation d'intérêt. L'action 73 du Plan Biodiversité fixe en effet un objectif de 600 nouveaux ABC soutenus financièrement, afin d'atteindre 1500 ABC d'ici 2020. Avec **110 projets déposés, concernant plus de 1300 communes, l'AMI 2018 mobilise près de 300 communes supplémentaires comparativement à l'année précédente**. Après une évaluation régionale, puis nationale de l'ensemble des dossiers, **19 dossiers ont été sélectionnés dans le cadre de cet AMI**, pour un financement global de 1,5 millions d'euros.

**Une participation stable par rapport à l'année dernière, grâce à des structures candidates diversifiées**

Le niveau de participation s'explique notamment par **la possibilité d'avoir des projets portés par des types de structures diversifiés, à savoir notamment : des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des Parcs Naturels Régionaux, des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)**. Par ailleurs, le règlement administratif tel qu'il a été rédigé, a permis une certaine souplesse dans le montage des dossiers. En effet, les candidats pouvaient présenter des projets :

- associant des partenaires associatifs notamment, en montant un projet partenarial ;
- concernant une partie seulement des communes de l'intercommunalité (si le

projet était toutefois en cohérence avec les enjeux territoriaux et que les communes concernées avaient donné leur accord préalable).

### Le partenariat avec les parcs nationaux

Parallèlement à l'AMI **9 dossiers** ont été retenus dans le cadre du partenariat avec les parcs nationaux, ces derniers permettant de fait une meilleure représentativité des enjeux de la biodiversité locale dans les territoires de parcs.

Ainsi, **28 dossiers d'ABC** sont soutenus financièrement par l'Agence française pour la biodiversité en 2018.

### Les ABC en chiffres

L'édition 2017	L'édition 2018	Bilan des 2 années
<b>Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ABC</b>		
<u>113 dossiers reçus</u> : plus de 1000 communes candidates	<u>110 dossiers reçus</u> : plus de 1300 communes candidates	→ <b>223 dossiers reçus</b> → concernant <b>2300 communes</b>
<u>47 dossiers retenus</u> : 18 communes, 16 EPCI, 9 PNR, 4 autres syndicats mixtes	<u>19 dossiers retenus</u> : 12 communes, 4 EPCI, 2 PNR, 1 EPTB	→ <b>66 dossiers retenus</b> : 30 communes, 20 EPCI, 11 PNR, 1 EPTB, 4 autres syndicats mixtes
<u>685 communes concernées</u>	<u>184 communes concernées</u>	→ <b>869 communes concernées</b>
<b>Dans le cadre du partenariat avec les PN(x)</b>		
18 projets hors AMI soutenus	9 projets hors AMI soutenus	→ <b>27 projets hors AMI soutenus</b>
<b>Au total (en incluant les dossiers issus du partenariat avec les PN(x))</b>		
65 projets soutenus	28 dossiers soutenus	→ <b>93 projets soutenus</b>
703 communes concernées	193 communes concernées	→ <b>896 communes concernées</b>

### **Qu'est-ce qu'un ABC ?**

Un ABC est une démarche qui permet à une commune, ou « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel : en plus d'inventaires naturalistes, la démarche inclut également la sensibilisation et la mobilisation des élu-e-s et citoyen-ne-s et la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la commune ou l'intercommunalité à agir en les intégrant dans ses actions et stratégies.

Après l'initiative portée par le ministère de l'Environnement en 2010, dans le cadre de l'Année internationale pour la biodiversité, la démarche des Atlas de la biodiversité communale est désormais reprise par l'AFB, en partenariat étroit avec les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL/DRIEE), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), France Nature Environnement (FNE), les Conservatoires botaniques nationaux (CBN), les Centres permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE), Humanité et Biodiversité, Vivarmor Nature, l'association des Maires de France, Régions de France et les services chargés de l'environnement au sein des conseils régionaux, les Ecomaires, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité, la Ligue de Protection des Oiseaux, les Parcs Nationaux et les Parcs Naturels Régionaux.

### **A propos de l'Agence française pour la biodiversité**

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

[www.afbiodiversite.fr](http://www.afbiodiversite.fr)



@AFbiodiversité

### **Contacts presse**

Maguelonne Deschard et Céline Piquier  
[presse@afbiodiversite.fr](mailto:presse@afbiodiversite.fr) | 01 45 14 37 40